



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Commission des institutions

### Mandat d'initiative

## La réforme du mode de scrutin au Québec

### Formulaire de consultation

Pour participer aux travaux de la Commission des institutions, vous devez répondre à une ou plusieurs questions ci-dessous. Chacune d'elles est extraite du document de consultation intitulé La réforme du mode de scrutin au Québec. La date limite pour faire parvenir votre opinion est le **21 novembre 2002**.

**Nom, Prénom :**

**Adresse :**

**Ville :**

**Pays :**

**Code postal :**

**Téléphone :**

**Courriel :**

**Organisation :**

Si l'opinion ci-dessous représente celle d'un organisme, inscrivez son nom.

## 1.1. DOIT-ON RÉFORMER NOTRE MODE DE SCRUTIN?

### ▪ *L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉFORME ET LE CHOIX D'UN MODE DE SCRUTIN*

#### *Un changement de mode de scrutin permettrait-il de maintenir ou d'améliorer la participation électorale?*

Une représentation plus fidèle des résultats électoraux encouragerait la participation des citoyens. Trop souvent, on entend les gens dire : « À quoi ça sert de voter, je connais à l'avance les résultats dans mon comté! ». La SSJBCQ prône le principe que chaque vote compte indépendamment du comté ou de la région d'où il provient, c'est-à-dire **un électeur égale un vote**.

#### *Un changement de mode de scrutin aurait-il un impact sur la manière de faire de la politique, améliorant ainsi la confiance des citoyens envers les élus?*

La proportionnelle encourage la participation des citoyens et permet une meilleure représentation des nuances de l'opinion publique.

#### *Qu'attendez-vous du travail d'un député?*

Le député doit être près de ses électeurs : être à leur écoute, les représenter et faire entendre à l'Assemblée nationale ce qui les préoccupe. Il doit pouvoir exprimer librement ses opinions, ce qui enrichirait les débats.

#### *Lors d'une élection, quels sont les principaux motifs qui influencent votre vote? Mettez en ordre les éléments suivants, du plus important (« 1 ») au moins important (« 7 ») :*

- |   |   |
|---|---|
| ▪ <i>Le candidat</i>                        | 2 |
| ▪ <i>Le parti</i>                           | 3 |
| ▪ <i>Le chef de parti</i>                   | 5 |
| ▪ <i>Les idées, le programme</i>            | 1 |
| ▪ <i>La performance du gouvernement</i>     | 4 |
| ▪ <i>La performance du premier ministre</i> | 6 |

- *Autre (précisez)* Le parti qui défend le mieux les intérêts du peuple québécois.

***Seriez-vous en faveur d'un mode de scrutin qui dégage une majorité parlementaire, assurant la formation d'un gouvernement par un seul parti, ou plutôt d'un mode qui assure une représentation plus fidèle de l'opinion des électeurs à l'Assemblée nationale?***

Le mode qui assure une représentation plus fidèle de l'opinion des électeurs à l'Assemblée nationale est la proportionnelle « **QUÉBÉCOISE** ». Cette solution proposée par la **SSJBCQ** comprend deux types de députés : le député de comté, élu dans sa circonscription électorale, et le député régional, nommé par le parti politique en tenant compte des votes reçus. Cette nouvelle structure apporterait une nouvelle dimension : la présence régionale au cœur de la redistribution de l'apport gouvernemental, en décentralisant les pouvoirs.

- ***COMMENT PRENDRE UNE DÉCISION?***

***Dans l'éventualité d'une réforme, à quel moment un nouveau mode de scrutin devrait-il être mis en place?***

La réforme doit être mise de l'avant indépendamment du parti qui prendra le pouvoir au prochain scrutin général. Elle pourrait être mise en place lors des élections générales qui suivront, soit en 2007 ou 2008.

***Devrait-on consulter les citoyens par voie de référendum afin de choisir le mode de scrutin qui sera utilisé au Québec?***

La population devra être consultée par voie référendaire afin d'entériner la mise en marche du nouveau processus électoral. Une majorité de 50 % plus 1 est suffisante pour qu'une réforme voit le jour.

***Un vote des députés à l'Assemblée nationale serait-il suffisant pour procéder au choix d'un mode de scrutin?***

Dans un premier temps, le gouvernement doit s'entendre avec les autres partis représentés à l'Assemblée nationale pour que la réforme voit le jour dans le respect des orientations exprimées par la majorité des citoyens et des groupes qui auront

participé aux différentes consultations publiques. Ensuite, l'électeur devra accepter ou refuser la réforme proposée.

*Le cas échéant, devrait-on exiger un vote majoritaire des 2/3 des députés, comme lors de certaines décisions importantes?*

Une majorité de 50 % plus 1 est suffisante pour qu'une réforme voit le jour.

## **1.2. ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN EN VIGUEUR AU QUÉBEC**

### **▪ LA SIMPLICITÉ DU SYSTÈME ACTUEL ET LA TRADITION POLITIQUE QUÉBÉCOISE**

*Trouvez-vous que le mode de scrutin actuel, le mode majoritaire à un tour, est un système simple?*

Il est facile à comprendre en plus d'être ancré dans les habitudes québécoises.

*S'il y avait des modifications apportées au mode de scrutin actuellement en vigueur, souhaiteriez-vous que le nouveau système conserve certaines caractéristiques du système actuel? Si oui, lesquelles?*

La population doit continuer à voter pour son représentant à l'Assemblée nationale afin de préserver le lien direct entre le député de comté et ses électeurs. Donc, la SSJBCQ souhaite le maintien des députés de comté et aussi qu'ils composent la majorité des personnes siégeant à l'Assemblée nationale.

### **▪ LE LIEN ÉLECTEUR-ÉLU**

*Connaissez-vous votre circonscription électorale?*

La SSJBCQ connaît les comtés qui touchent en entier ou en partie à son territoire.  
En entier : les comtés d'Arthabaska, Drummond et Nicolet-Yamaska.

En partie : les comtés de Johnson, Lotbinière et Richmond.

***Connaissez-vous votre député? Avez-vous déjà formulé une demande à votre député?***

La SSJBCQ connaît très bien ses députés.

***Un député peut-il parler au nom des électeurs ayant appuyé un autre parti que le sien?***

Il devrait pouvoir le faire mais la ligne de parti imposée par les chefs l'empêche de le faire plus souvent.

▪ ***LA TAILLE ET LE DÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS***

***Ressentez-vous une appartenance à votre circonscription électorale?***

Règle générale, les gens confondent les comtés et les MRC. C'est pourquoi une réforme de la carte électorale devrait tenir compte des territoires définis par les MRC et les communautés urbaines dans la délimitation de chacun des comtés. Le sentiment d'appartenance des citoyens est avant tout associé à leur MRC, milieu représentant le centre d'intérêt de leur vie économique, culturelle et sociale.

***À quel territoire ressentez-vous le plus une appartenance?***

- ***Votre municipalité?***
- ***Votre circonscription électorale?***
- ***Votre région***
- ***Une autre entité? Précisez***

1

***Croyez-vous que la carte électorale et le mode de scrutin actuels avantagent certains territoires (des grands centres comme Montréal et Québec, certaines régions...)? Si oui, lesquels?***

Le vote d'un citoyen des régions éloignées, moins peuplées, a plus de poids que celui d'un citoyen des grandes régions urbaines.

▪ *L'EFFICACITÉ ET LA STABILITÉ DU GOUVERNEMENT*

*Un mode de scrutin doit-il, selon vous, permettre la formation d'un gouvernement fort et efficace?*

Il est évident qu'un pays a besoin d'un gouvernement stable, détenant les pouvoirs nécessaires à la gestion d'un pays.

*Croyez-vous que le mode majoritaire actuel soit le plus apte à assurer la formation d'un gouvernement stable et efficace?*

Il n'existe pas de système parfait. Un mariage équilibré entre le scrutin majoritaire et la représentation proportionnelle permettrait de préserver la stabilité du gouvernement.

▪ *DES REPRÉSENTANTS ET UN GOUVERNEMENT RESPONSABLES*

*Au moment des élections, trouvez-vous important de pouvoir reconnaître les responsables des décisions politiques qui vous concernent et de pouvoir, par votre vote, exprimer votre opinion sur leur travail? Si oui, croyez-vous que le système actuel vous permet d'exprimer clairement votre position face aux politiques du gouvernement en place?*

Les citoyens doivent pouvoir dire clairement à leurs dirigeants ce qu'ils pensent de leur gestion. Si le système actuel permet le balayage d'un parti lorsque le mécontentement est élevé, il ne permet pas à l'électeur de se prononcer sur la qualité des candidats qui se présentent.

*Croyez-vous que le mode de scrutin actuel permet de responsabiliser les gouvernants face à leurs engagements envers les électeurs?*

Les politiciens ont un comportement très électoraliste. Peu d'entre eux suivent les orientations du parti et respectent leurs engagements. Ils ont plutôt tendance à pencher du côté qui leur rapporte le plus.

▪ *LES DISTORSIONS DE LA REPRÉSENTATION*

*Le scrutin majoritaire permet à un parti de remporter une majorité de sièges et de former le gouvernement sans gagner une majorité de votes. Trouvez-vous cela acceptable ou inacceptable?*

Non, c'est inacceptable. La SSJBCQ préconise l'application la plus intégrale possible du principe **un électeur égale un vote**.

*Le scrutin majoritaire favorise la représentation du parti au pouvoir à l'Assemblée nationale, en lui assurant une prime en sièges, au détriment du parti arrivé deuxième et des petits partis. Trouvez-vous cela acceptable ou inacceptable?*

La SSJBCQ considère que le scrutin majoritaire crée à l'occasion un déséquilibre important entre le nombre de députés élus dans chaque parti et le nombre de votes reçus par chaque parti.

*Le scrutin majoritaire reproduit-il à l'Assemblée nationale la volonté que les électeurs ont exprimée aux élections?*

Ce système a tendance à exagérer la représentation du parti qui a obtenu le plus de votes, à minimiser celui qui en a le moins et à éliminer les tiers partis.

*Croyez-vous que les électeurs du Québec souffrent d'un « déficit démocratique »?*

Comme les élus ne représentent pas fidèlement les résultats des votes exprimés, oui, on peut évoquer le déficit démocratique. La SSJBCQ croit que le mode de scrutin proportionnel favoriserait à l'Assemblée nationale, une meilleure représentation de la diversité, en terme de sexe, de profil professionnel, d'âge et de composition ethnique.

▪ *LA PLACE DES TIERS PARTIS ET LE « VOTE UTILE »*

*Croyez-vous que le système actuel freine l'émergence de partis nouveaux ou marginaux?*

Sûrement. Ils ont si peu de chances de voir un des leurs obtenir un siège à l'Assemblée nationale.

*Avez-vous déjà voté pour un autre parti que celui que vous préférez (ou annulé votre vote) parce que vous pensiez que votre parti préféré n'avait aucune chance de faire élire son candidat ou encore parce que ce parti n'avait aucune chance de former le gouvernement?*

Cette question ne s'adresse pas aux groupes. Nous nous abstiendrons d'y répondre.

- *LA REPRÉSENTATION DES FEMMES*

*Quels seraient les meilleurs moyens de maintenir ou d'améliorer la représentation des femmes à l'Assemblée nationale? De telles mesures sont-elles nécessaires?*

La SSJBCQ croit que, pour être *politiquement correct*, dans une proportionnelle, les partis se devraient moralement d'égaliser le nombre de femmes élues avec celui des hommes élus.

- *LA REPRÉSENTATION DES AUTOCHTONES ET DES MINORITÉS*

*Faut-il prévoir des moyens afin d'assurer la représentation des nations autochtones et des minorités linguistiques et culturelles à l'Assemblée nationale?*

La SSJBCQ est favorable à ce qu'un siège soit réservé à un représentant autochtone. La nomination de celui-ci relèverait des autochtones entre eux.

### **1.3. LES EFFETS ET LES MODALITÉS D'UN MODE DE SCRUTIN PROPORTIONNEL OU MIXTE**

- *LE SEUIL DE REPRÉSENTATION*



***Seriez-vous favorable à l'imposition d'un seuil de représentativité à l'Assemblée, afin d'éviter la présence de certains partis marginaux, ainsi que l'éclatement des grandes tendances? Si oui, ce seuil devrait-il être faible, élevé ou modéré?***

Un parti doit détenir un pourcentage minimum de 5 % du nombre de votes pour s'assurer une place à l'Assemblée nationale.

▪ ***LA POSSIBILITÉ D'AVOIR DEUX VOTES***

***Au moment des élections générales, aimeriez-vous avoir la possibilité d'exprimer deux votes distincts, un pour votre candidat favori dans votre circonscription et un autre pour le parti que vous préférez (même si ce n'est pas le même que celui de votre candidat de circonscription)?***

La SSJBCQ préfère un vote pour le candidat et son parti et un autre vote pour le choix du premier ministre.

▪ ***UNE LISTE OUVERTE OU UNE LISTE BLOQUÉE?***

***Si votre bulletin de vote présentait des listes de candidats de différents partis, auriez-vous tendance à voter***

- ***directement pour le parti, en acceptant ses candidats dans l'ordre qu'il a choisi?***
- ***pour les candidats d'un même parti, mais dans l'ordre que vous préférez?***
- ***pour les candidats de n'importe quel parti, selon vos préférences?***

Ce système ne correspond pas au système que la SSJBCQ préconise.

▪ ***LE DÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS DANS UN SYSTÈME PROPORTIONNEL***

***Peut-on diviser le territoire du Québec en « régions naturelles » auxquelles s'identifient les citoyens? Si oui, est-il possible de procéder à un découpage des circonscriptions respectant les frontières de ces régions?***

Pour la SSJBCQ, les régions naturelles auxquelles s'identifient les citoyens sont les MRC et, de ce fait, les régions administratives. Ainsi, un comté ne devrait pas contenir une ou des municipalités d'une autre région administrative.

***Si une représentation proportionnelle était adoptée, serait-il adéquat de faire correspondre les circonscriptions aux dix-sept régions administratives actuelles du Québec?***

La SSJBCQ préconise la nomination de députés régionaux, par le biais du proportionnel, en tenant compte des résultats obtenus dans chacune des 17 régions administratives actuelles.

***Y aurait-il des inconvénients à la création de circonscriptions plus grandes***

- ***pour les citoyens?*** Non, déjà la moyenne d'électeurs dans les comtés fédéraux est plus élevée que pour les comtés québécois.
- ***pour les députés?*** Non, comme dans notre proposition, il y aurait deux types de députés avec des responsabilités différentes.

#### ▪ ***LES GOUVERNEMENTS DE COALITION***

***Un nouveau mode de scrutin modifierait-il la façon de former les gouvernements et la façon de gouverner?***

Il obligerait le parti au pouvoir à négocier, voire même à former des alliances.

***Un gouvernement de coalition serait-il moins efficace et moins stable qu'un gouvernement élu au scrutin majoritaire?***

La SSJBCQ croit qu'au contraire les coalitions peuvent favoriser des mesures plus à l'écoute des citoyens. Le parti au pouvoir aurait intérêt à respecter ses engagements et à répondre aux besoins de la population.

***L'opposition serait-elle plus forte et plus efficace dans un système proportionnel (ou mixte)?***

Oui. Si le gouvernement ne respecte pas ses engagements, l'opposition serait en mesure de faire plus que simplement dénoncer les faits et gestes du parti au pouvoir. Elle pourrait, dans certaines situations, forcer le gouvernement à modifier ses décisions afin de demeurer au pouvoir.

▪ ***LES MÉTHODES DE CALCUL***

***La complexité des méthodes de calcul de répartition des sièges dans un mode proportionnel ou mixte est-elle un obstacle à l'adoption d'un nouveau système?***

Non, il suffit de trouver une méthode de calcul qui soit la plus équitable possible.

▪ ***DEUX CATÉGORIES DE DÉPUTÉS?***

***Dans un système où on élirait à la fois des députés « de circonscription » et des députés « supplémentaires », ces derniers auraient-ils un rôle différent des premiers?***

Il est crucial d'attribuer des pouvoirs distincts aux députés de comté et aux députés régionaux pour bien distinguer le rôle de chacun d'eux. Une chose est sûre : le député de comté doit rester près de son électeur.

***Les députés « supplémentaires » devraient-ils être élus au plan régional ou national?***

Au plan régional. Le député régional serait nommé par le parti politique en tenant compte des votes reçus dans la région administrative concernée.

▪ ***LA DOUBLE CANDIDATURE***

***Si on adoptait un système mixte, un candidat devrait-il avoir le droit de se présenter à la fois dans une circonscription locale et sur la liste de son parti?***

La SSJBCQ ne favorise pas ce type de système.

▪ **LE NOMBRE DE DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

***Seriez-vous d'accord pour ajouter un certain nombre de députés aux 125 actuels, afin d'augmenter la proportionnalité de la chambre? Si oui, combien de sièges supplémentaires souhaiteriez-vous?***

La proposition de la SSJBCQ aurait pour effet d'augmenter légèrement la députation. L'Assemblée nationale serait répartie de la façon suivante :

- ❖ 1 siège occupé par le premier ministre élu au suffrage universel et non attaché à un territoire (comté) fixe
- ❖ 44 sièges occupés par les députés régionaux, répartis entre les régions administratives
- ❖ 88 sièges occupés par les députés de comté
- ❖ 1 siège occupé par le représentant autochtone

▪ **LA REPRÉSENTATION DES PARTIS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

***Y aurait-il des avantages pour les grands partis à l'adoption d'un mode proportionnel ou mixte?***

Ils auraient la possibilité de nommer comme députés régionaux des personnes qu'ils jugent aptes à gouverner mais qui n'ont pas été élus ou qui n'oseraient jamais se présenter en campagne électorale.

***Un mode de scrutin proportionnel ou mixte donnerait-il nécessairement une meilleure représentation des petits partis à l'Assemblée nationale?***

En tout cas, les petits partis verraient augmenter leur chance de voir un des leurs obtenir un siège.

▪ **QUEL MODE DE SCRUTIN CHOISIR?**

***Après avoir réfléchi aux diverses avenues possibles, quelle façon d'élire vos députés préféreriez-vous?***

- ***Le système actuel, soit le mode majoritaire uninominal à un tour?***

- *Un autre mode majoritaire, soit :*
  - *un scrutin à deux tours?*
  - *un scrutin où vous placeriez les candidats en ordre de préférence et qui permettrait, comme dans le système actuel, d'élire un seul député par circonscription?*
- *Un mode permettant d'obtenir une assemblée dont la composition représente plus fidèlement le pourcentage de votes obtenu par chaque parti, soit :*
  - *un scrutin où vous choisiriez parmi des listes de candidats?*
  - *un scrutin où vous placeriez les candidats en ordre de préférence et qui permettrait d'élire plusieurs députés par circonscription?*
  - *un scrutin « mixte », où vous pourriez élire à la fois des députés comme dans le système actuel et des députés selon un mode proportionnel?*
- *Une autre solution?*

La SSJBCQ propose le modèle **QUÉBÉCOIS**. Les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale sont des députés de comté et le troisième tiers se compose de députés régionaux, nommés par les partis.

**Nous vous remercions de votre participation!**

**Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter :**

M<sup>c</sup> Louis Breault  
 Secrétaire de la Commission des institutions  
 Édifice Pamphile-Le May  
 1035, rue des Parlementaires  
 3<sup>e</sup> étage, Bureau 3.34c  
 Québec (Québec)  
 G1A 1A3  
 Téléphone : (418) 643-2722  
 Télécopieur : (418) 643-0248  
 Courriel : [lbreault@assnat.qc.ca](mailto:lbreault@assnat.qc.ca)